

# Dispositifs de droit commun pour tout rattrapage vaccinal

- **Les centres de vaccination polyvalents** intégrés aux centres départementaux de prévention médicalisés ont une mission **d'appui et d'expertise auprès des professionnels de santé** qui peuvent les contacter si besoin :

APPUI EXPERT CONSEIL RATTRAPAGE VACCINAL Pays de la Loire contacts par département :			
Département	Structure	contact téléphone	contact courriel
Loire-Atlantique	Centre fédératif prévention dépistage de Loire-Atlantique (CFPD 44)	Appeler le secrétariat CVP de lundi au vendredi de 9h à 17h (02 40 08 74 57) : un médecin d'avis est disponible chaque jour ouvré	ist.vaccin.voyage@chu-nantes.fr Une réponse est apportée dans un délai de 24h-72h par la présence en jours ouvrés d'un médecin d'avis CFPD
Maine-et-Loire	Centre de vaccination polyvalente départemental (secteurs d'Angers, Cholet, et Saumur)	02 41 81 46 63 ouverture au public de 9h à 17h	cvpd@maine-et-loire.fr
Mayenne	Centre fédératif de prévention et de dépistage de la Mayenne (CFPD 53)	Appeler le secrétariat du CFPD de 9h à 17h le lundi et de 9h à 12h le mercredi (02 43 66 50 55)	claire.flechais-noret@chlaval.fr Consultation de la boîte mail en début de semaine.
Sarthe	Centre de prévention, de vaccination et de dépistage de Sarthe (CPVD 72)		cpvdavis@ch-lemans.fr
Vendée	Centre fédératif de prévention et de dépistage de Vendée (CFPD 85)	02 51 44 65 73 (choix n°2)	cfpd@chd-vendee.fr

# Dispositifs de droit commun pour tout rattrapage vaccinal

- Orientation vers [les professionnels de santé assurant la vaccination](#) :

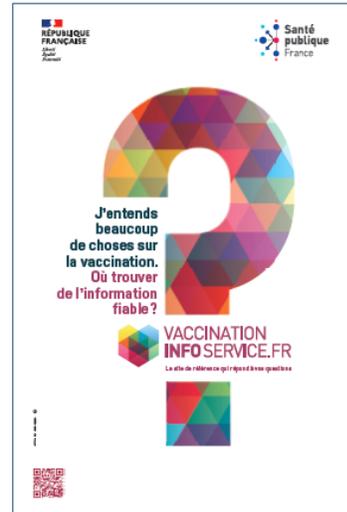
**Pour les enfants de – de 6 ans => PMI\***, ou médecins généralistes

**Pour les + de 6 ans => médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, sages femmes.**

**Pour des enfants avec un statut administratif non stabilisé => centres de vaccination polyvalents\***

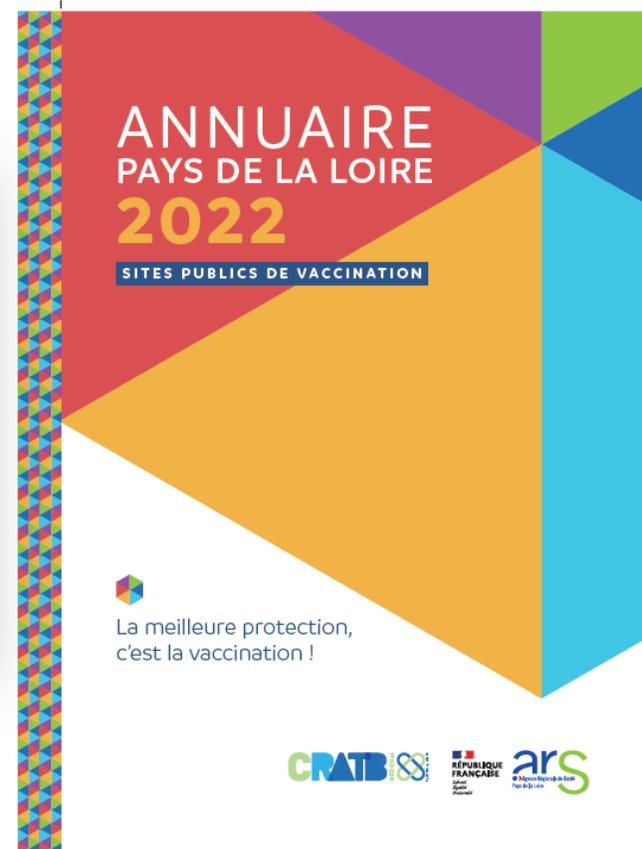
\*Cf. [Annuaire régional des sites publics de vaccination \(lien diffusé hier\)](#)

# Dispositifs de droit commun pour tout rattrapage vaccinal



Cet annuaire des sites publics de vaccination en Pays de la Loire a été réalisé par l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire et le Centre régional en antibiothérapie des Pays de la Loire (CRATB) - MedQual, avec le concours de nombreux acteurs locaux exerçant dans le domaine de la vaccination. Nous les remercions vivement pour leur collaboration. Retrouvez-les sur le site internet : [www.medqual.fr](http://www.medqual.fr)

Le contenu de cet annuaire a été relu et validé par un comité éditorial composé de professionnels de santé des centres de vaccinations polyvalentes (CVP) de la région.



Actualité 

## Solidarité Ukraine : mobilisation de l'ARS Pays de Loire et des partenaires

27 avril 2022



Retrouvez ici les ressources utiles à la prise en charge sanitaire des ressortissants ukrainiens.

Livret d'accueil 

Prise en charge des soins par l'Assurance Maladie 

Organisation de l'accueil en Pays de la Loire 

COVID-19 : vaccination, tests et gestes barrières 

Ressources utiles pour les professionnels de santé 

Passeport santé 

[Aller plus loin](#)

## Vaccination

Les recommandations en vigueur, conformément au [décret du 25 janvier 2018](#) sont les suivantes :

- Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, seules les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont **obligatoires** pour leur entrée en collectivité.
- Pour les enfants nés depuis le 1er janvier 2018, la vaccination est **obligatoire contre 11 maladies** : Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, haemophilus influenza de type b, hépatite B, pneumocoque, méningocoque C, rougeole, oreillons, rubéole

*Se reporter au [calendrier vaccinal en vigueur](#), qui précise notamment la conduite à tenir (« rattrapage ») en cas de statut vaccinal inconnu, incomplet ou incomplètement connu (annexe 4.6.2 pages 73-74).*

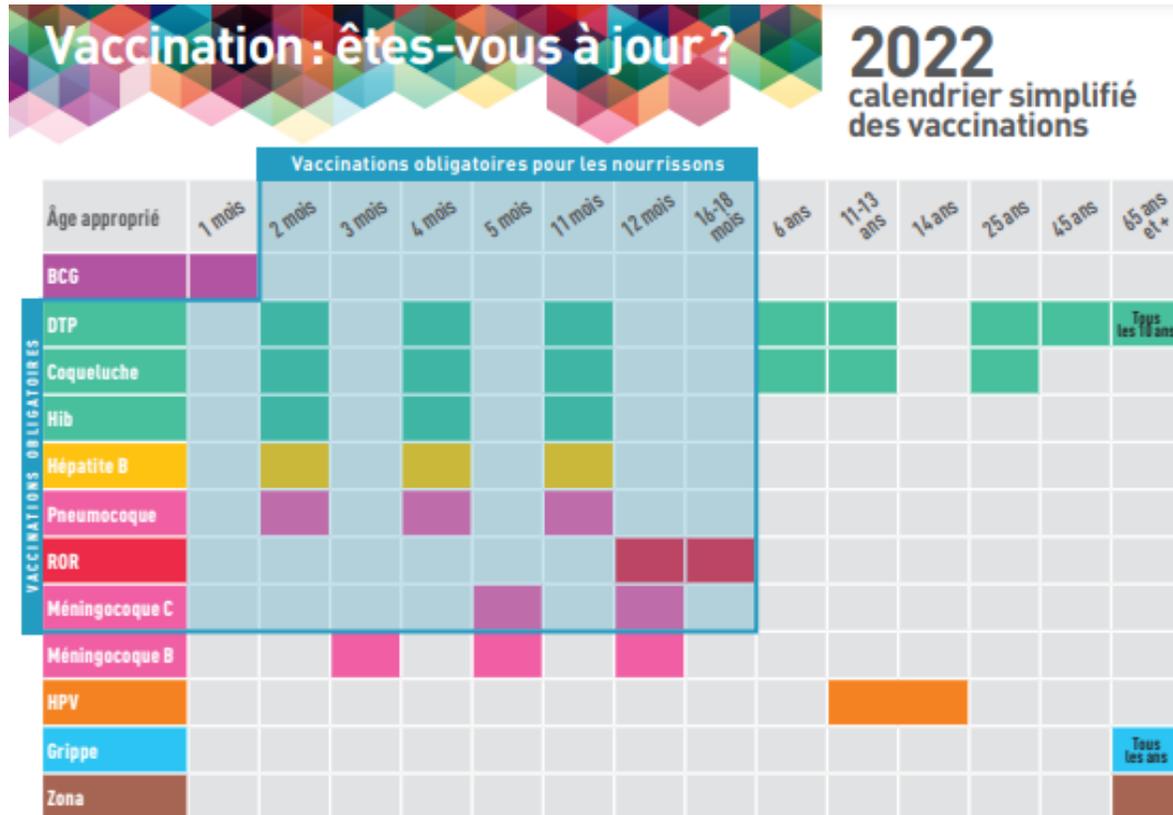
*Retrouvez également le [calendrier vaccinal ukrainien](#)*

# Dispositifs de droit commun pour tout rattrapage vaccinal



[solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier\\_vaccinal\\_21avril22.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_21avril22.pdf)

# Dispositifs de droit commun pour tout rattrapage vaccinal



## Vaccinations obligatoires des nourrissons avant l'âge de 18 mois :

- Diphtérie
- Poliomyélite
- Tétanos
- *Haemophilus b*
- Hépatite B
- Coqueluche
- Rougeole
- Oreillons
- Rubéole
- Pneumocoque
- Méningocoque C

## Tuberculose (BCG)

La vaccination contre la tuberculose est le plus souvent recommandée à partir de 1 mois et jusqu'à l'âge de 15 ans chez les enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.

## Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Les rappels de l'adulte sont recommandés à âges fixes soit 25, 45, 65 ans et ensuite tous les dix ans.

## Coqueluche

Le rappel de l'adulte contre la coqueluche se fait à 25 ans avec rattrapage possible jusqu'à 39 ans. La vaccination contre la coqueluche de la femme enceinte dès le 2<sup>e</sup> trimestre de grossesse est recommandée pour protéger son nourrisson.

## Haemophilus Influenzae de type b (Hib)

Pour les enfants n'ayant pas été vaccinés avant 6 mois, un rattrapage vaccinal peut être effectué jusqu'à l'âge de 5 ans avec le vaccin monovalent (1 à 3 doses selon l'âge).

## Hépatite B

Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la 1<sup>re</sup> année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.

## Pneumocoque

Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée chez l'enfant et l'adulte à risque.

## Méningocoque B

Un rattrapage est possible jusqu'à l'âge de 2 ans pour les nourrissons n'ayant pas reçu les trois doses de vaccins recommandées à 3, 5 et 12 mois.

## Méningocoque C

À partir de l'âge de 12 mois et jusqu'à l'âge de 24 ans inclus, une dose unique est recommandée pour ceux qui ne sont pas déjà vaccinés.

## Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)

Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses de vaccin.

## Papillomavirus humain (HPV)

La vaccination est recommandée chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans inclus. De plus, la vaccination est recommandée aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) jusqu'à l'âge de 26 ans.

## Grippe

La vaccination est recommandée, chaque année, notamment pour les personnes à risque de complications : les personnes âgées de 65 ans et plus, celles atteintes de certaines maladies chroniques dont les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et les personnes obèses (IMC > 40 kg/m<sup>2</sup>).

## Zona

La vaccination est recommandée chez les personnes âgées de 65 à 74 ans inclus.

**Vaccination Covid** La vaccination est recommandée à tous à partir de 5 ans. Le schéma vaccinal complet comprend le plus souvent 2 injections suivies de rappel(s). Retrouvez le schéma vaccinal actualisé sur : [vaccination-info-service.fr](https://vaccination-info-service.fr)

Pour en savoir plus



Le site de référence qui répond à vos questions

Une question ? Un conseil ? Parlez-en à un professionnel de santé